

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 25 juin 2018
Présidence de M. Olivier Rodieux

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 67 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Sylvia Blanc, Magali Burdet, Nicole Butty, Sylvie Moroszlay, Catherine Perrottet, Marie-Claude Rossi
MM. Andréas Bohren, Benoît Bongard, Olivier Bridel, André Christinat, Crescenzo Gelormini, André Liechti, Olivier Paschoud, Claude Perret, Jean-Marc Pilloud, Sébastien Rod, Raymond Sudan, Marc-Eric Wirth

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

M. Claude Weber demande une modification de l'ordre du jour. La réponse à M. Ludovic Paschoud figure dans les communications municipales. Or elle devrait être un point précis de l'ordre du jour, car il s'agit d'une réponse à un postulat ou une motion. Il faut mettre un point 7 et la numérotation des points suivants sera modifiée en conséquence.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2018

M. Guy Wolfensberger signale qu'à la page 8, c'est bien M. Jacques-André Conne et non pas M. De Rham qui parle de la difficulté de l'utilisation des défibrillateurs.

Mme Alessandra Silauri souhaite qu'à la page 4 dans le premier paragraphe les phrases 3 et 4 soient reliées car sinon le sens n'est pas le même. Le Président signale qu'il faudrait réécouter la bande pour pouvoir retranscrire avec exactitude les propos qui ont été dit.

Le Président fait voter l'adoption du procès-verbal avec la proposition de M. Wolfensberger, sans prendre en compte la remarque de Mme Silauri.

Le procès-verbal modifié est adopté avec 5 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Les résultats des votations du 10 juin sont les suivants :

Participation	41.79%
Monnaie pleine	refusé 83.22%
Jeux d'argent	accepté 81.10%

Le Président a été invité par la Municipalité à participer le 4 mai à l'assemblée générale de la Société d'exploitation du Rivage SA. Le Président de la commission des finances était aussi présent.

Il a assisté le 16 mai à la réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens.

Le 20 mai, il a accompagné la commission de gestion à la visite de la Commune et le 4 juin il a participé au repas de clôture de cette commission.

Il a suivi une séance du Conseil communal de Pully en tant que voisin et il a été très bien accueilli par la Présidente du Conseil communal Mme Lena Lio.

Annulation de la prochaine séance du Conseil communal du 24 septembre 2018. La Municipalité n'ayant pas de préavis à discuter et après consultation avec le bureau, la séance est annulée. La prochaine séance aura lieu le 29 octobre 2018.

Le 7 juillet aura lieu la sortie du Conseil communal. Le rendez-vous est fixé à 7h45 à la gare de Lutry. La destination est tenue secrète. Il faut prendre des chaussures confortables, mais pas nécessairement de marche et de quoi se protéger en cas de pluie.

Le Président a reçu de la société internationale Sauvetage Léman section Cully, une invitation pour le challenge intercommunal du district Lavaux-Oron le samedi 18 août dès 14h. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Secrétaire.

3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

M. Melaine Laesslé, du groupe des Verts, dépose une motion concernant la mise en place d'infrastructures cyclables cohérentes et efficaces à Lutry.

4. PREAVIS MUNICIPAL N°1247/2018 CONCERNANT LA GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2017 RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE RAPPORT ET VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION

Au pupitre, **Mme Prune Aguet** présidente de la Commission de gestion, est dispensée de la lecture de son rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu.

Le rapport de gestion de la Municipalité est passé en revue chapitre par chapitre.

p.23 MUTATIONS

M. Alain Amy ne comprend pas comment la population a pu augmenter si en 2017 il y a eu plus de décès que des naissances et plus de départs que d'arrivées.

M. Jacques-André Conne explique que le tableau ne correspond pas à l'année civile. Il y a des mutations qui correspondent à l'année suivante et vice versa.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

M. Kilian Duggan précise que l'annexe du rapport de l'APOL (pages 25 et suivantes) est le rapport du comité de direction de l'APOL émis à l'intention du Conseil intercommunal.

Au pupitre **Mme Prune Aguet**, présidente de la commission de gestion, fait deux précisions :

p.46 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Il faut mettre 9-11S et non pas 9-11P

p.50 DEPLACEMENT DE L'UAPE ESPACE BOURG AU FOYER DE LA MPJ

Il s'agit de la MPJ et non pas de la MJR.

p.55 POLITIQUE ET PRINCIPES DE LOCATION DES LOCAUX DE LA VILLA MEGROZ

M. Jacques-André Conne signale qu'il s'agit du collège du Grand-Pont et non pas du collège des Pâles.

p.57 CROISIERES DES AINES

M. Jacques-André Conne précise que c'est une fois le matin et une fois l'après-midi.

Le rapport de la Commission de gestion 2018 pour l'année 2017 est passé en revue chapitre par chapitre.

p. 17 REGLEMENTATION DES PROCEDURES D'ACHAT

M. Bernard Hagin trouve maladroite la phrase « l'offre la moins chère est alors choisie ». Une offre ne doit pas seulement être jugée sur son prix mais aussi sur la crédibilité, c'est-à-dire l'adéquation entre le prix et le service à fournir, ainsi que sur la compétence du candidat ou de l'entreprise et la vraisemblance du programme de travail proposé.

p.23 NUISANCES

M. Claude Weber constate que le 5ème paragraphe n'est pas clair avec l'emploi de trop de pronoms ne permettant plus de savoir de qui on parle.

p.56 NATURALISATION

Mme Françoise Gréfillat qui fait partie de cette commission se demande qui a dit « cette évolution ne reçoit pas un écho favorable de la commission de naturalisation. En effet, elle risque de ne plus permettre de réelle discussion qui avait l'avantage de tester la motivation sincère des candidats ». Elle veut savoir si M. Fabrice Rod, président de la commission est d'accord.

M. Fabrice Rod reconnaît qu'avec la nouvelle législation, la commission perd un peu de son importance. Il faudra étudier quel rôle elle jouera à l'avenir.

M. Bernard Hagin fait une remarque générale sur le rapport. Le rapport a 98 pages, mais 8 pages sont dédiées aux tracas que pose la LAT. Ceci déborde de la gestion communale. Il y a 21 pages du rapport de police qui pourrait être résumé en 3 ou 4 pages. Il reste donc 69 pages de rapport qui est très descriptif. Tel que présenté, il correspond à un rapport annuel d'exploitation. M. Hagin n'a pas retrouvé la mission de la commission de gestion telle que décrite dans l'article 69 du règlement. Elle ne peut pas tout vérifier, mais elle peut le faire par sondage, vérifier des procédures, des questions d'organisation etc.

Il souhaite que l'année prochaine la commission de gestion repense son plan de travail pour se conformer à l'article 69 et donc faire une véritable analyse critique de la gestion.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le Président ouvre une discussion générale sur le rapport de gestion et le rapport de la Commission de gestion.

M. Patrick Sutter signale que, dans le rapport de gestion de la Municipalité, il manque un membre de la commission des finances (lui-même).

M. Claude Weber répond à M. Hagin que c'est les conseillers qui ont demandé de recevoir des informations de l'APOL.

M. Kilian Duggan dit qu'il est légitime d'avoir des informations sur l'APOL. Il y a une erreur d'échelon. Le rapport du CODIR est destiné au Conseil intercommunale qui est au même échelon que le Conseil communal, mais en charge de l'organisation de l'association de police Lavaux. La seule contraindication est qu'il ne faut pas que ce soit le CODIR, mais le rapport de la commission de gestion de l'APOL qui soit critique ou non. Le rapport de la commission se trouve sur le site internet. Si un conseiller souhaite avoir une version papier, la Commune peut lui en fournir une.

Mme Charlotte Clerc remarque que la commission de gestion n'a pas trouvé le rapport de l'APOL sur le site de la commune.

M. Philippe Sordet concernant les archives communales demande si la numérisation va se faire. Que se passe-t-il avec les microfilms ? Quelles mesures sont prises pour mettre en sécurité les archives ?

M. Jacques-André Conne signale qu'il y a deux problèmes avec les archives.

a) D'un côté un champignon qui a attaqué les archives historiques situés au sous-sol de la Bourse. Ce problème est déjà résolu avec une nouvelle installation.

b) La Municipalité cherche un endroit pour transférer les archives dans trois à quatre ans.

Au sujet de la numérisation, M. Conne va se renseigner pour la prochaine séance. La Municipalité a mandaté une entreprise spécialisée pour aider à faire les classements et réactualiser. L'idée est de regrouper dans le même endroit les archives historiques et les archives administratives qui se trouvent actuellement dans les locaux des Travaux.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Président met au vote les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées avec 2 abstentions, soit :

1. **d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2017 et de lui en donner décharge,**
2. **de relever la Commission de gestion de son mandat.**

M. Jacques-André Conne remercie la Présidente et les membres de la commission de gestion pour le travail accompli. Il remercie aussi les conseillers de la confiance accordée à la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les «**Vœux de la Commission de gestion 2018 pour l'exercice 2017**»

En vertu de l'article 127 du règlement du Conseil, les vœux seront passés en revue un par un et le Conseil se prononcera sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité en cas de vœu non admis ou s'il y a eu discussion sur l'un ou l'autre de ces vœux.

Vœu n° 1 : Puisque ce vœu n'a pas été admis, le Conseil vote sur la réponse de la Municipalité. Elle est acceptée à une large majorité.

Vœu n° 2 : La réponse est acceptée à une large majorité.

Vœu n° 3 : **M. Bernard Hagin** souhaite concernant la nouvelle politique de stationnement dans le bourg qu'un rapport soit fait avant le rapport de gestion de l'année prochaine. La Municipalité avait dit qu'elle ferait un rapport dans les 6 mois.

Vœu n° 5 : **M. Claude Weber** est content de lire qu'une circulation monodirectionnelle peut se faire sur la route de Savuit et celle du Crochet. Il lui avait toujours été dit que c'était impossible.

Vœu n°7 : **Le Président** remercie la Municipalité qui a pris sa partie. Il trouve important que le bureau du Conseil se réunisse pour étudier les divers cours proposés par l'UCV et le CEP et fasse une proposition lors de la prochaine séance.

Vœu n° 8 : la réponse est acceptée à une large majorité.

Le Rapport de la Municipalité concernant les suites données aux vœux de la Commission de gestion 2017 pour l'année 2016 ne suscite ni question, ni remarque de la part des Conseillers.

5. PREAVIS MUNICIPAL N°1250/2018 CONCERNANT LES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

Au pupitre, **M. Etienne Blanc**, président de la Commission des finances, est dispensé de la lecture de son rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu. La commission des finances a changé de manière de travailler pour les comptes 2017. Une séance préliminaire a été ajoutée afin de mettre par écrit les questions à la Municipalité, pour qu'elle puisse mieux répondre lors de la séance plénière.

Les comptes 2017 sont excellents pour trois raisons :

1. les recettes fiscales sur les revenus et la fortune des personnes physiques ainsi que les bénéfices et capital d'entreprise sont en nette progression.
2. la bonne gestion de la Municipalité qui a bien maîtrisé les charges de fonctionnement.
3. La rétrocession importante du fonds de péréquation 2016 qui a permis de neutraliser le complément péréquatif en raison des recettes fiscales supérieures aux prévisions.

Il ne faut pas oublier le défi futur, notamment avec la forte augmentation au fond de péréquation.

Le Rapport sur les comptes est passé en revue chapitre par chapitre.

p. 18 **M. Gaston Asper** demande une correction dans la colonne de droite, car le montant de CHF 75'000.- est négatif.

M. Jacques-André Conne remarque que dans la brochure initiale c'était juste. Il y a une erreur, car c'est effectivement CHF -75'000.-

p.133-134 **M. Bernard Hagin**, concernant la Société d'exploitation du Rivage SA, signale que les crédits accordés en 2008 étaient de CHF 800'000.- et CHF 500'000.- En dix ans l'amortissement a été de CHF 40'000.- ce qui est très peu. Il faudrait trouver une solution avec ce boulet de CHF 1'300'000.- de dette qui n'est pas garantie comme une hypothèque, car c'est un compte de fonctionnement. Il y a CHF 800'000.- postposés qui ne rentrent pas dans les comptes, car s'ils étaient additionnées la société serait en faillite. Si un jour l'hôtel devait se rafraichir, il faudrait investir ce qui allongerait la dette.

M. Jacques-André Conne prend note de ces remarques. La Commune encaisse un loyer pour le bâtiment. Il admet que l'amortissement n'est pas rapide.

M. Pierre-Alexandre Schlaepfi répond que le bâtiment est propriété communale et qu'il va être conservé. Le directeur actuel a toute la confiance de la Municipalité. Le Conseil d'administration est une société d'exploitation avec deux conseils d'administration incluant 3 Municipaux et deux spécialistes de la branche hôtelière.

Par rapport aux chiffres au 30 juin, ceux-ci sont dans le budget. Si l'été est bon, il pourra y avoir un amortissement de plus que CHF 20'000.-, mais s'il n'est pas bon ceci ne sera pas possible.

L'hôtel est ouvert toute la journée, pas comme d'autres qui ne le sont pas et ceci a un coût. Depuis 1999, le loyer annuel se situe entre CHF 200'000.- et CHF 300'000.- Il faut comprendre l'enjeu politique, économique et touristique de cet hôtel.

M. Schlaepfi salue la performance du personnel et du directeur.

M. Bernard Hagin souligne qu'à un moment il faudra assainir cette situation.

p.203 **M. Gaston Asper** estime qu'à partir de l'année prochaine et suite à une demande cantonale, toutes les associations dont la Commune fait partie doivent figurer sur le tableau et il faut publier leurs comptes. Pour l'instant figurent uniquement la CIL et le SDIS.

M. Jacques-André Conne répond que la Municipalité va essayer de demander à toutes les associations leurs comptes.

Il remercie le président de la commission des finances et ses membres pour le travail accompli.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la Commission des finances.

La discussion n'est pas utilisée, elle est close.

Le Président lit les conclusions du rapport de la Commission des finances sur les comptes.

Les comptes 2017 de la Bourse communale et des Services industriels sont adoptés à l'unanimité.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 1251/2018 RELATIF AU REGLEMENT DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

M. Guy Wolfensberger, président de la commission, est dispensé de la lecture de son rapport par le Président car tous les conseillers l'ont reçu.

La commission propose deux amendements.

Mme Claire Glauser informe que la Municipalité souscrit aux deux amendements proposés.

M. Philippe Mingard est consterné de constater le peu de compétences données par l'Etat au Conseil d'établissement. Il s'agit d'examiner, de préavisier mais pas de prendre de décisions. Le Conseil d'établissement n'a aucune compétence sur le choix des professeurs, ni sur le fonctionnement de l'école ou sur des aspects pédagogiques. Ce règlement est inutile, car il donne l'impression aux communes et aux conseillers communaux qu'ils ont des possibilités de contrôler le fonctionnement de l'enseignement, mais ceci est illusoire.

M. Claude Weber signale que la LEO a été voté il y a quelques années. Le Canton a admis assez largement ces propositions. La Commune de Lutry a accepté. La loi cantonale restera la même. Il conseille à M. Mingard de se mettre avec d'autres citoyens qui pensent comme lui et de déposer une initiative cantonale.

M. Marc Wolfensberger fait partie de la commission scolaire. Il a constaté un début de changement, il est possible de passer des messages. Il y a une ouverture avec le nouveau directeur.

M. Jacques-André Conne explique que c'est la loi qui fixe les conseils d'établissement. Dans les conseils où il y a plusieurs communes il doit y avoir un représentant de chaque commune. C'est vrai que les compétences pédagogiques échappent, mais il y a tout ce qui est parascolaire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède à la votation du 1^{er} amendement :

- Art.22 (nouveau) Ordre du jour et procès-verbal : 3^{ème} paragraphe, 2^{ème} phrase concernant les procès-verbaux « ils sont consultables sur demande auprès du conseil d'établissement ». La commission suggère de supprimer cette phrase, estimant que le début du paragraphe (« les procès-verbaux adoptés du Conseil d'établissement sont publics ») et le renvoi à l'art.26 RLEO sont suffisants. L'art.26 RLEO permet notamment de traiter les aspects de protection des données personnelles.

Il est accepté avec deux voix contre et deux abstentions.

On procède à la votation du 2^{ème} amendement :

- Art. 33 (nouveau) Budget de fonctionnement : 2^{ème} paragraphe « les indemnités sont déterminées selon les mêmes critères que celles versées aux membres du Conseil communal ». La commission propose de supprimer ce paragraphe qui est déjà contenu dans l'art.30 (« les membres du conseil d'établissement reçoivent une indemnité selon le tarif appliqué aux membres du Conseil communal »).

Il est accepté à l'unanimité.

Le Conseil accepte les conclusions du préavis (2 voix contre et 1 abstention), à savoir :

1. D'approuver la révision du règlement communal du Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et secondaire de Lutry, tenant compte des deux amendements proposés par la commission ;
2. de charger la Municipalité de soumettre le dit règlement à la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour approbation.

7. REPOSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER LUDOVIC PASCHOUD DEMANDANT L'INSTALLATION DE PARCS A VELOS A LUTRY

Mme Cindy Freudenthaler veut savoir si les CFF ont prévu quelque chose à la gare de la Conversion dans le cadre du chantier qui se déroulera cet été. S'il n'y a rien de prévu, est-ce que la Municipalité a pris contact avec les CFF pour les inciter à faire quelque chose ?

M. Kilian Duggan signale que dans la réponse sont évoqués les emplacements qui vont être mis en place. Dans le budget 2018 figure un « Master plan » de la mobilité. Il faut laisser les CFF faire les travaux de la gare de la Conversion. Ceci sera traité lors d'études globales d'aménagements cyclistes sur la Commune. La Municipalité va installer des barres métalliques ou en aluminium qui sont vraiment des arceaux. Les premiers emplacements prévoient un partage des deux roues motorisés et non motorisés. A l'avenir, une réflexion sera faite pour avoir des emplacements séparés pour les deux roues motorisés ou faiblement motorisés.

8. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL

Après décision unanime du Conseil, l'élection s'effectue à main levée.

1. Election du Président

Au nom du groupe socialistes et indépendants de gauche, Mme Monique Weber présente la candidature de **M. Alain Amy**.

M. Alain Amy est élu à l'unanimité.

2. Election du premier Vice-président

Au nom du groupe PLR, M. Patrick Sutter présente la candidature de **M. Cédric Alber**.

M. Cédric Alber est élu à l'unanimité.

3. Election du deuxième Vice-président

Au nom du groupe Indépendants & vert'libéraux, M. Guy Wolfensberger propose la candidature de **Mme Cindy Freudenthaler**.

Mme Cindy Freudenthaler est élue à l'unanimité.

4. Election de deux scrutateurs

Mme Nathalie Marguerat (PLR) et **M. Christian Lanzrein** (Verts) sont élus à l'unanimité.

5. Election de deux scrutateurs suppléants

M. Christophe Sonderegger (UDC) et **M. Benoît Bongard** (PLR) sont élus à l'unanimité.

9. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE SON PRESIDENT

La commission comporte 11 membres et 11 candidats sont proposés. Sans opposition, l'élection s'effectue à main levée.

Sont élus :	Mmes et MM	Prune	AGUET
		Chantal	BELLON
		Charlotte	CLERC
		Laurent	FOUVY
		Axel	KUONEN
		Jacques	PATUREL
		Philippe	SANDOZ
		Cédric	SCHAER
		Xavier	TARIN
		Aurélié	WOHLHAUSER
		Guy	WOLFENSBERGER

M. Guy Wolfensberger est élu président de la Commission de gestion à l'unanimité.

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Jacques-André Conne explique que la Municipalité a été très étonnée d'apprendre que le groupe Indépendants et Verts 'Libéraux a diffusé à Lutry, sous sa signature, une invitation à découvrir le véhicule électrique e-mobility le 23 juin au parking de la Possession. De l'avis de la Municipalité, il est inadmissible qu'un groupe politique reprenne à son avantage un projet communal initié par la Municipalité. Le respect et l'honnêteté intellectuelle font partie des valeurs que l'ensemble des autorités partagent. Il est convaincu que ce regrettable incident n'était qu'une simple erreur de jugement qui ne se reproduira plus.

M. Charles Monod communique que Suisse Energie a écrit à la Commune le 20 juin pour l'informer qu'elle a reçu la certification Cité de l'énergie.

M. Kilian Duggan répond à une question posée par M. Guy Wolfensberger lors de la séance du 12 mars Il s'est renseigné et le parking du nouveau centre commercial de la Petite Corniche est ouvert 24h/24h au public. Le dimanche et la nuit, il coûte un franc de l'heure. Pendant les heures d'ouverture des commerces, le tarif est inférieur. Il dispose de 70 places.

11. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président donne lecture d'un e-mail envoyé par Mme Chantal Bellon. Il s'agit d'une initiative. La proposition consiste en une modification du Règlement du Conseil communal.

Elle propose d'ajouter à l'art.12 la phrase suivante : « la présidence à savoir, les 3 postes respectivement de 1^{er} vice présidence et de 2^{ème} vice présidence est mixte, la représentation d'au moins une personne de chaque sexe est obligatoire ».

Le Président appelle Mme Chantal Bellon au pupitre.

Mme Chantal Bellon explique que la population suisse est répartie en 50% d'hommes et 50% de femmes. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont 32% de femmes. Dans le Conseil communal de Lutry, il y a 23% femmes et si on enlève les verts et les socialistes elles représentent 16%. Qu'est-ce qui pourrait intéresser les femmes pour les encourager à s'engager ? Depuis 1960, seules deux femmes ont accédé à la présidence du Conseil communal. L'intention de Mme Bellon n'est pas de lancer le débat autour des quotas ni de la parité. Elle parle de mixité. La fonction au sein du Conseil communal qui a la plus haute teneur symbolique, est la présidence. Celle du premier citoyen. Elle veut toucher le cœur symbolique du Conseil communal pour qu'il soit représentatif de la société civile.

Le Président ouvre une discussion générale.

M. Patrick Sutter souligne qu'à l'article 2 figurent les deux genres féminin et masculin. Il faut discuter dans chaque groupe et chaque parti doit pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause. Il faut appliquer l'article 89 : renvoyer cet objet à l'examen d'une commission chargée de la prise en considération, si 5 conseillers soutiennent cette proposition.

M. Denis Aguet ne voit pas l'intérêt de nommer une commission pour savoir si on va rentrer en matière. L'exposé réalisé par Mme Bellon lui suffit.

Votation : Il y a plus que cinq membres favorables à l'envoi à une commission pour la prise en considération. Acceptée.

M. Melaine Laesslé, du groupe des Verts, développe la motion concernant la mise en place d'infrastructures cyclables cohérentes et efficaces à Lutry. Il demande :

1. d'évaluer la faisabilité technique et financière d'ajouter une infrastructure cyclable au projet de correction de la route des Monts de Lavaux.
2. de réaliser une étude stratégique du développement de la mobilité sur la commune, comprenant le réseau cyclable, afin de disposer d'un outil de planification objectif et cohérent. Suite à l'explication du Président, il transforme sa motion en postulat.

M. Jacques-André Conne précise que la Municipalité procédera aux études et apportera plus de détails.

Le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport (3 abstentions).

12. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

M. Melaine Laesslé donne lecture de son interpellation concernant les mesures entreprises et à venir pour répondre aux pertes financières liées au RIE III.

- 1) Il demande quelles sont les démarches que la Municipalité entreprend face au Conseil d'Etat pour obtenir des contre parties réalistes.
- 2) Il demande également quelles sont les pistes d'économies ou de recettes supplémentaires qu'elle privilégie.

M. Jacques-André Conne répond que la Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

Mme Alessandra Silauri revient à l'article 89 et la votation qui a eu lieu pour l'initiative de Mme Bellon. Elle signale que l'on n'a pas voté sur la possibilité de prendre en considération la proposition et de l'envoyer à la Municipalité.

Le Président demande une suspension de séance de quinze minutes pour mettre au clair ce point-là.

Après discussion, la décision est prise de voter sur le renvoi à une commission de prise en considération. M. Sutter a eu l'appui d'au moins cinq conseillers.

La proposition de Mme Bellon est renvoyée à une commission de prise en considération (47 voix oui, 21 voix non et 6 abstentions).

M. Gilles Cottet a constaté que dans le quartier de Savoie-Canelaz où il habite, le vœu de voir la limitation de vitesse est partagé. Selon ses informations, il y a un projet d'éclairage, ainsi qu'un trottoir. Tout ceci donnera plus de vie et d'interaction entre les voisins. Il émet le **vœu** que les travaux de réaménagement de ce quartier, ainsi que d'autres quartiers résidentiels prévoient une circulation à vitesse réduite de 30km/h ou 20Km/h afin de faciliter la vie de quartier, que les enfants puissent sortir dehors en sécurité et peut-être pourquoi pas, la création de quartiers solidaires. Les quartiers bénéficiant déjà de limitations de vitesse comme Taillepied ou les Marionnettes bénéficieraient bien d'une mesure officielle de la limitation de la vitesse. Il émet le vœu qu'une réflexion soit faite par la Municipalité dans ce sens.

M. Jacques-André Conne prend note.

M. Patrick Aeby émet deux **vœux** :

1. a) La Municipalité informe les utilisateurs de paddle et la société qui les loue à la plage que ceux-ci sont interdits dans la zone nageurs.
- b) La pose de paddles ne peut pas se faire dans la zone détente.
- c) Informer les utilisateurs des règles de navigation, par exemple avec les flyers de la police cantonale, par la société de sécurité ou par voie de presse.
- d) Modifier les directives municipales de la plage.
2. Forcé de constater que les cyclistes n'adaptent pas la vitesse dans le bourg, dès lors et afin d'éviter un accident il souhaite que la Municipalité étudie dans le cadre de l'aménagement du bourg le déplacement de la zone cyclable sur la route cantonale. L'installation d'une sécurité à l'entrée du bourg et sur les quais et la modification du panneau d'interdiction générale.

M. Jacques-André Conne prend note des deux vœux.

M. Pierre Bonjour informe qu'il a assisté à une conférence organisée par la SIA sur la climatisation naturelle des espaces urbains. Il y a beaucoup de possibilités pour améliorer la situation. Les espaces urbains sont surchauffés avec en plus le réchauffement climatique. Certaines communes ont déjà fait des expériences et la plus séduite est la commune de Sion. Il souhaite que la Municipalité intègre cette préoccupation dans les réflexions pour les aménagements urbains dans le Bourg et aussi dans le cadre de la révision du PGA.

M. Marc Wolfensberger a deux suggestions sous forme de vœux secondaires.

- a) Afficher à la rue du Bourg un panneau qui indique aux cyclistes que les piétons ont la priorité. Ce type d'affiche existe déjà à Vidy.
- b) Mettre sur la barrière de Moutarlier, qui indique que la Grand-Rue est fermée à toute circulation, un petit logo qui signale que les vélos doivent être pied à terre. Juste 20 mètres plus loin un autre panneau indique que les vélos peuvent circuler. Il faudrait masquer ce deuxième panneau.

M. Melaine Laesslé a appris par la presse que le 12 juin a eue lieu une réunion tripartite des communes touchées par le projet des travaux sur l'autoroute « horizon 2050 ». Il souhaiterait avoir le retour de cette réunion.

M. Jacques-André Conne explique que cette commission a été mise sur pied par l'Office fédéral des routes. Elle se compose de représentants politiques et techniques. Les représentants de la zone sont le Syndic de Belmont et M. Pedretti chef de service à Lutry. C'est la première fois que les 2 groupes se réunissent ensemble. Il n'y a pas eu un retour de cette réunion.

M. Charles Monod signale que la Municipalité pensait qu'une décision serait prise sur les quatre variantes. Ça n'a pas été le cas, car il y a eu une nouvelle variante qui est apparue.

M. Philippe Sordet remercie la Municipalité pour le respect des horaires nocturnes lors de la fête du club nautique.

M. Guy Wolfensberger répond aux mots relativement forts du Syndic quant à l'organisation par le groupe IVL d'une présentation de la voiture électrique Mobility au parking de la Possession. Le groupe IVL compte une majorité d'auto-partageurs. M. Sébastien Rod a rappelé lors de précédents conseils « qu'il y a d'autres moyens de communiquer avec la Municipalité sans encombrer le Conseil ». Le groupe IVL a choisi de communiquer directement avec la Municipalité : suggestion du projet à M. Monod dès janvier, mise en contact avec le responsable Mobility en février, information à M. Duggan en septembre. En décembre un membre du groupe a demandé des informations et M. Duggan a répondu « si ces discussions aboutissent, vous en serez informés ». L'initiative a abouti en avril 2018. Il faut encourager l'utilisation d'un nouveau véhicule. Au vu des particularités d'un véhicule électrique, il est idéal pour faire une démonstration. Ils ont organisé cet événement à leurs frais en distribuant l'information par un flyer dans le Bourg.

Il remercie la Municipalité d'avoir signé un contrat avec Mobility.

Le Président prend la parole pour résumer ses deux ans de présidence. Il a eu beaucoup de plaisir à présider cette assemblée dont les débats ont été cordiaux dans un esprit constructif.

Il remercie les conseillers pour la confiance accordée.

Il remercie tout le Bureau et sa secrétaire qui reçoivent les applaudissements de l'assemblée. Egaleme nt il remercie la Municipalité et le secrétaire municipal, les chefs de service et les employés de la Commune sans oublier MM. Cornuz et Ceppi.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h51.

La prochaine séance est fixée au 29 octobre 2018 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Olivier Rodieux

Pilar Brentini